

Le 10 janvier 2024

AVIS DU PERSONNEL À L'INTENTION DES REQUÉRANTES, DES ÉMETTEURS INSCRITS, DES AVOCATS SPÉCIALISÉS EN VALEURS MOBILIÈRES ET DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES

La Bourse de Toronto (la « **TSX** ») fournit ici des précisions sur des avis du personnel de la TSX qui sont abrogés, en tout ou en partie, au motif qu'ils sont aujourd'hui désuets ou superflus.

Les avis du personnel suivants sont immédiatement abrogés dans leur intégralité :

- 2016** 2016-0003 (réservation de symbole boursier), 2016-0005 (perturbation potentielle des services de Postes Canada)
- 2019** 2019-0001 (réservation du symbole boursier « POT »)
- 2020** 2020-0001, 2020-0002, 2020-0003 (mesures relatives à la COVID-19)
- 2021** 2021-0003 (introduction de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation)

Le tableau ci-dessous indique les avis du personnel qui font l'objet d'une suppression partielle immédiate. Les autres avis du personnel demeurent entièrement en vigueur.

Avis du personnel	Partie abrogée	Partie demeurant en vigueur
2016-0006	Symboles de quatre lettres	Placements par voie de prospectus, placements privés et acquisitions simultanées
2017-0004	Alinéa 613l) – Dispositions de modification	Article 431 Article 624

Veuillez noter que tous les avis du personnel peuvent être consultés à la page www.tmx.com.

Pour toute question concernant le présent avis du personnel, veuillez communiquer avec : i) Anne Child, directrice générale, Services d'inscription, TSX (anne.child@tmx.com), ou ii) Selma Thaver, directrice générale, Services d'inscription, TSX (selma.thaver@tmx.com).